

Éducation. La délibération sur la fermeture de l'école des Roquettes à Cherbourg-en-Cotentin doit être revotée

Le préfet retoque la Ville de Cherbourg sur la fermeture

DANS UN courrier adressé aux parents d'élèves de l'école des Roquettes, Élisabeth Castellotti, sous-préfète de la Manche, écrit : « Je vous informe que j'ai demandé au maire de Cherbourg-en-Cotentin d'inviter son conseil municipal à retirer la délibération du 8 février 2023 ».

Ce jour-là, après des mois de tension autour d'un dossier sans consensus, le conseil municipal a voté en faveur de la fermeture du groupe scolaire des Roquettes. Elle doit être effective dès la rentrée de septembre.

Un recours avait été envoyé quelques semaines plus tard par les parents d'élèves, lui demandant de considérer comme nul le vote municipal, pointant du doigt ce qu'ils estimaient être des « manquements » dans le processus.

Une double délibération en conseil le 5 avril

L'un d'eux a finalement été retenu par la préfecture, la délibération du conseil municipal n'ayant pas été précédée d'un avis de sa part. « Nous avons été contactés il y a une dizaine de jours par les services de la préfecture, qui nous ont effectivement alertés sur une fragilité quant à la délibération, commente Dominique Hébert, maire-adjoint de Cherbourg-en-Cotentin, en charge de l'éducation.

Le préfet a fait un rappel de méthode, y compris aux services de l'Éducation nationale. Lors du prochain conseil municipal, le 5 avril, nous aurons donc deux délibérations techniques. La première pour retirer celle du 8 février. La seconde, une délibération confirmant la fermeture de l'école des Roquettes, avec l'avis du préfet. »

Le retrait de la délibération par le conseil municipal ne lui interdit en effet pas de voter une délibération identique, à l'issue d'une procédure régulière au cours de laquelle l'avis du préfet aura été sollicité.

« Si nous avons conscience que le combat n'est pas fini, nous sommes ravis de cette première victoire, estime Kiliane Ledanois, représentante des parents d'élèves. Les tentatives de négociation avec la mairie, et notamment Dominique Hébert lors de notre dernier conseil d'école, sont restées vaines. Nous espérons que la réponse favorable du préfet à notre recours nous permette d'obtenir, a minima, une année de plus. Une année de répit pour nos enfants, nos enseignants et, nous, parents. Une année qui nous permettrait, peut-être, de pouvoir bénéficier de l'accompagnement individualisé et personnalisé promis par la mairie de Cherbourg et donc, une rentrée plus sereine. »

La fermeture « pas remise en cause »

Un nouvel épisode d'un feuilleton qui semblait avoir trouvé son terme en février, après plusieurs mois de mobilisation des parents d'élèves contre la fermeture. « Cela ne remet pas en cause la fermeture de l'école à la rentrée », précise Dominique Hébert. Le site a désormais vocation à devenir un lieu d'accueil Petite enfance et un centre de loisirs. Suite au prochain épisode. « Cela montre un certain amateurisme et une précipitation pour fermer une école qui pose question », commente Eddy Saget Sanson, conseiller municipal cherbourgeois et membre du Cercle du Cotentin, groupe qui avait voté contre la fermeture en février. « Non au passage en force. »

Ju. M.



Les parents d'élèves des Roquettes à Cherbourg-en-Cotentin sont mobilisés depuis des mois.